



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

CSEE

Comit3 syndical europ3en de l'3ducation

IE R3gion Europe

**REGION EUROPE-
CSEE**

Pr3sident

Ronnie Smith

Vice-pr3sidents

Paul Bennett

Odile Cordelier

J3rgen Lindholm

Monika Konczyk

Galina Merkoulova

Ulrich Th3ne

CADRE D'ACTION ET DE CAMPAGNE DU CSEE SUR LA CRISE ECONOMIQUE



Analyse d'une mini enqu3te sur l'impact de la crise 3conomique sur la formation des enseignant(e)s dans l'Union europ3enne

5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
T3l +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directeur europ3en

Martin R3mer

Tr3sorier

Walter Dresscher

CSEE

Septembre 2012

Introduction

Le CSEE a initié une mini-enquête afin de déterminer si, et dans quelle mesure, la récente crise économique et financière a affecté la formation des enseignant(e)s. A travers cette enquête, le CSEE souhaite soutenir une nouvelle série de politiques de la Commission européenne axées sur les compétences et dont la publication est prévue à l'automne 2012. Il souhaite également apporter son soutien aux recommandations de la Commission européenne sur la profession enseignante. Nous pensons qu'il est essentiel que, sur la base des résultats de l'enquête, le texte du document politique de la Commission européenne fasse référence à l'impact de la crise sur la profession enseignante et plus précisément sur la formation des enseignant(e)s.

L'enquête visait à déterminer si la crise économique et financière a affecté la formation des enseignant(e)s dans trois domaines :

1. la formation initiale des enseignant(e)s
2. la phase d'insertion des enseignant(e)s
3. le développement professionnel des enseignant(e)s

Trente et un syndicats d'enseignant(e)s, couvrant les secteurs de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire ainsi que de l'enseignement et la formation professionnels et représentant 15 pays de l'UE et 2 pays tiers, ont répondu à la mini-enquête menée du 15 juin au 11 juillet 2012.

Lorsque nous parlons d'« effet et impact de la crise », nous faisons référence à toute contrainte économique et financière sévissant dans un pays depuis 2008 et affectant l'éducation, et par conséquent les enseignant(e)s, mais aussi à toute réforme éducative mise en œuvre depuis 2008 et impliquant des restrictions budgétaires dans le secteur de l'éducation, ce qui affecte par conséquent les enseignant(e)s de manière négative.

Les graphiques/tableaux indiquent principalement le pourcentage de réponses présentées par pays (si les syndicats d'enseignant(e)s représentent les enseignant(e)s dans différents secteurs de l'éducation et ont donné la même réponse ou si le syndicat d'enseignant(e)s représente l'ensemble des secteurs de l'éducation) et par secteur de l'éducation dans les

pays (si les syndicats d'enseignant(e)s représentent les enseignant(e)s dans différents secteurs de l'éducation pour un pays donné et ont fourni des réponses différentes).

Les tableaux comportent les réponses des pays de l'UE. Les réponses des deux pays tiers (Russie et Ukraine) figurent à la suite des tableaux.

Synthèse

L'impact de la crise sur la formation des enseignant(e)s varie en fonction des Etats membres couverts dans l'enquête. En règle générale, la crise a affecté le domaine de la formation des enseignant(e)s dans tous les pays.

Formation initiale des enseignant(e)s

Dans les pays de l'UE que représentent plus de la moitié des syndicats d'enseignant(e)s participant à l'enquête, la formation initiale des enseignant(e)s est financée par l'Etat et a donc subi l'effet négatif des coupes dans le budget public.

Un grand nombre d'Etats membres ont introduit des frais d'inscription pour les étudiant(e)s s'inscrivant dans un cursus de formation initiale pour les enseignant(e)s ou ont réduit les subsides publics consacrés à la formation initiale des enseignant(e)s. C'est le cas en Allemagne, en France, en Italie, en Lituanie, en Lettonie, en Belgique, en Roumanie et au Royaume-Uni. En Lettonie, les coupes dans les subsides publics ont atteint 50 % et certains pays répondants (Autriche, Italie, Lituanie, Roumanie et Royaume-Uni) indiquent que leur gouvernement prévoit de réduire davantage le budget consacré à la formation initiale des enseignant(e)s au cours des prochaines années.

Dans certains pays, comme la France, la Suède, l'Italie et le Royaume-Uni, la durée de formation des enseignant(e)s a été réduite depuis 2008. En France, en Lituanie et au Royaume-Uni, le programme n'est plus aussi complet et on relève une réduction des cours théoriques.

En ce qui concerne les facultés et les employé(e)s dans la formation initiale des enseignant(e)s, certaines institutions d'éducation ont été fermées en Allemagne, au Danemark, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Les syndicats d'enseignant(e)s au Danemark, en Italie, en Lituanie et en Roumanie indiquent qu'un grand nombre de formateurs(trices) d'enseignant(e)s ont été licencié(e)s depuis 2008. Cette situation a également engendré une augmentation des heures de travail (en Belgique, dans les territoires occupés de Chypre, en Allemagne, en Lettonie et au Royaume-Uni) et de la taille des classes dans les facultés (à Chypre, en Allemagne, au Danemark, en Lituanie et en Roumanie). Des restrictions salariales (jusqu'à 25 % en Grèce, en Lettonie et en Roumanie), des diminutions des pensions (en France, en Grèce, en Lituanie et en Roumanie) et des indemnités (à Chypre, en Grèce, en Italie, en Lituanie et en Roumanie) ont été mises en place pour les formateurs(trices) des enseignant(e)s. Les salaires des formateurs(trices) des enseignant(e)s sont gelés depuis 2008, 2009 et depuis 2010 en Italie, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Lituanie, à Chypre, en France et au Royaume-Uni. Si l'on se penche sur la manière dont ces incidents ont affecté les formateurs(trices) des enseignant(e)s, plusieurs indiquent que ceux(elles)-ci ont quitté leur travail pour une autre profession (par exemple, au Danemark, en France et en Roumanie) ou ont choisi la retraite anticipée (en Belgique, dans les territoires occupés de Chypre, en Grèce, aux Pays-Bas et en Suède).

Phase d'insertion des enseignant(e)s

L'impact de la crise sur la phase d'insertion des enseignant(e)s débutant(e)s s'est surtout fait sentir en termes d'organisation du mentorat dans les écoles. Depuis 2008, les subsides publics consacrés au mentorat des nouveaux (nouvelles) enseignant(e)s ont été réduits à Chypre, en Allemagne et en Lituanie. En Belgique et en Italie, tous les subsides publics consacrés au mentorat ont été supprimés et les périodes de mentorat réduites dans les écoles allemandes et françaises. A la demande des gouvernements, les enseignant(e)s enseignent davantage, ce qui signifie également qu'ils(elles) pourront consacrer moins de temps au mentorat des enseignant(e)s débutant(e)s. Les syndicats d'enseignant(e)s ressentent principalement cette tendance au Danemark, en Belgique, en France, en Italie et au Royaume-Uni. Le soutien financier apporté aux enseignant(e)s débutant(e)s lors de la phase d'insertion a également été réduit dans les territoires occupés de Chypre, en Grèce et en France, avec des coupes comprises en 40 et 100 %. Les syndicats d'enseignant(e)s en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et dans les territoires occupés de Chypre ont réagi à ces réductions en proposant sur leur site Web des formations professionnelles en ligne et/ou une guidance professionnelle à l'attention des enseignant(e)s débutant(e)s.

Développement professionnel des enseignant(e)s

Selon les résultats de l'enquête, le développement professionnel des enseignant(e)s est facultatif dans la moitié des pays participants. Il reste néanmoins important afin de maintenir des normes élevées d'enseignement et de donner aux enseignant(e)s la possibilité de rester à jour. Les établissements de formation des enseignant(e)s, les universités ou les syndicats d'enseignant(e)s organisent généralement le développement professionnel des enseignant(e)s, souvent payé par l'Etat ou les institutions régionales. Depuis 2008, le financement public pour le développement professionnel des enseignant(e)s a été réduit de 50 % en France et en Italie. Parallèlement, les enseignant(e)s doivent payer leur participation aux programmes de formation en développement professionnel en Allemagne, en Italie et en Lettonie. Pour certains enseignant(e)s, cette situation a mené à une réduction du nombre de formations développement professionnel proposées (à Chypre, en Allemagne, au Danemark, en France, en Lituanie et au Royaume-Uni) et à un changement global dans la mise à disposition de formations en développement professionnel (aux Pays-Bas, en Pologne, à Chypre, en Allemagne et au Royaume-Uni). On constate davantage de privatisation d'institutions de formation. Les formations sont aussi parfois proposées par des partenariats public-privé, comme des organisations privées qui conseillent sur les systèmes éducatifs, ou des institutions privées dans lesquelles les enseignant(e)s peuvent suivre une formation de master. Parmi les autres effets collatéraux, citons le fait que, depuis 2008, les enseignant(e)s n'ont plus le droit d'assister à des formations en développement professionnel pendant les heures de travail. C'est le cas par exemple en Belgique, à Chypre, en Allemagne, au Danemark, en France, en Grèce, en Lituanie et au Royaume-Uni. Par conséquent, les

syndicats d'enseignant(e)s dans la plupart des Etats membres couverts par cette enquête ont organisé des formations en développement professionnel en ligne et des conférences de développement professionnel à l'attention des enseignant(e)s.

L'enquête révèle clairement que la crise économique a eu un impact négatif sur la formation des enseignant(e)s. Pour se relever de la crise, les gouvernements doivent absolument maintenir l'investissement public dans un enseignement de qualité pour tous, et plus spécialement dans une formation de qualité pour les enseignant(e)s.

Liste des abréviations de pays et des syndicats participantes utilisées dans l'enquête

PAYS	ABBREVIATIONS	Syndicats participants	
Autriche	AT	GOED-Lehrer	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur et de l'EFPP.
Belgique	BE	ACOD-Onderwijs	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
		COC	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
Chypre	CY	OELMEK	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur. Egalement repris dans ce document sous la référence <i>CY - enseignement secondaire</i> .
		OLTEK	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement secondaire supérieur et de l'EFPP. Egalement repris dans ce document sous la référence <i>CY - enseignement secondaire supérieur et EFPP</i> .
		POED	Représente les enseignant(e)s de l'éducation de la petite enfance (EPE) et l'enseignement primaire. Egalement repris dans ce document sous la référence <i>CY - EPE et enseignement primaire</i> .
		KTOS	Représente les enseignant(e)s de l'éducation de la petite enfance (EPE), dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur pour les territoires occupés de Chypre. Egalement repris dans ce document sous la référence <i>CY-OA</i> .
Danemark	DK	DLF	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire inférieur.
France	FR		Les secteurs sont ici nommés <i>FR-EPE et enseignement primaire</i> et <i>FR - enseignement secondaire</i> .
		SNES	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur.
		SNUipp-FSU	Représente les enseignant(e)s de

		UNSA EDUCATION	l'éducation de la petite enfance (EPE) et l'enseignement primaire. Représente les enseignant(e)s de l'éducation de la petite enfance (EPE), de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur.
Allemagne	DE	VBE	Représente les enseignant(e)s de l'éducation de la petite enfance (EPE), de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur et de l'EFPP.
Grèce	GR	OLME	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur et de l'EFPP.
Italie	IT	UIL Scuola CISI Scuola FLC CGIL	Les secteurs sont ici nommés <i>IT EPE et enseignement primaire</i> et <i>IT - enseignement secondaire et EFP</i> Les trois syndicats représentent les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
Lettonie	LV	LIZDA	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
Lituanie	LT	FLESTU	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
Pays-Bas	NL	AOb - CNVO	Les secteurs sont ici nommés <i>NL - enseignement primaire, NL- enseignement secondaire inférieur, NL- enseignement secondaire supérieur, NL- EFP</i> Représente les enseignant(e)s de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur et de l'EFPP.
Pologne	PL	SKOiw NSZZ SOLIDARNOSC	Représente les enseignant(e)s de l'éducation de la petite enfance (EPE), de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire inférieur et supérieur et de l'EFPP.
Roumanie	RO	Alma Mater	Représente les enseignant(e)s de l'enseignement supérieur. Ici nommé <i>RO - enseignement supérieur</i> .

Russie	RU	ESEUR	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
Suède	SE	Läraryrket	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation.
UK	UK	NASUWT NUT	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation, à l'exception de l'enseignement supérieur.
Ukraine	UA	STESU	Représente les enseignant(e)s de tous les secteurs de l'éducation, à l'exception de l'enseignement supérieur.

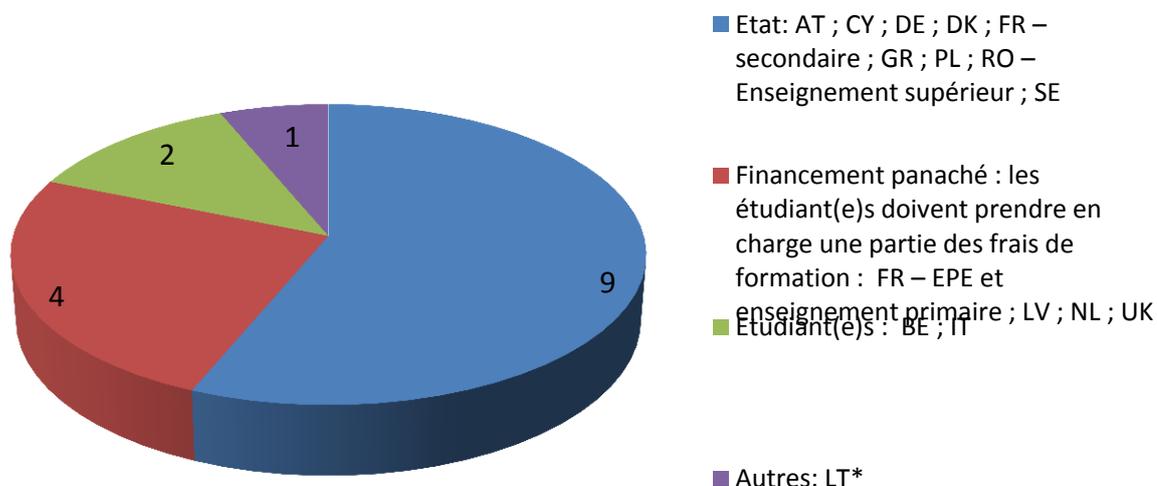
1. Formation initiale

De quel type de système votre pays dispose-t-il pour la formation initiale des enseignant(e)s?		
Système simultané: formation pédagogique et formation de connaissance du contenu ont lieu en même temps	AT : enseignement primaire et secondaire BE : enseignement primaire et secondaire première année CY-OA ; CY - EPE et enseignement primaire ; DK ; GR ; IT ; LT ; NL : enseignement primaire et enseignement secondaire inférieur ; PL	10
Système consécutif : l'enseignement pédagogique et la formation des enseignant(e)s sont accessibles après avoir obtenu un autre diplôme dans une discipline enseignée à l'école	BE : enseignement secondaire 3è degré, EFP, Enseignement supérieur (en fonction de la politique institutionnelle) ; CY : enseignement secondaire supérieur et EFP ; RO : enseignement supérieur	3
Les deux :	BE : enseignement secondaire 2è degré CY : enseignement secondaire DE : enseignement primaire et secondaire inférieur FR : EPE, enseignement primaire et secondaire ; LV ; NL : enseignement secondaire supérieur et EFP ; SE ; UK	8

Le système *en Russie* est simultané et l'*Ukraine* dispose des deux systèmes.

Qui finance la formation initiale des enseignant(e)s dans votre pays ?

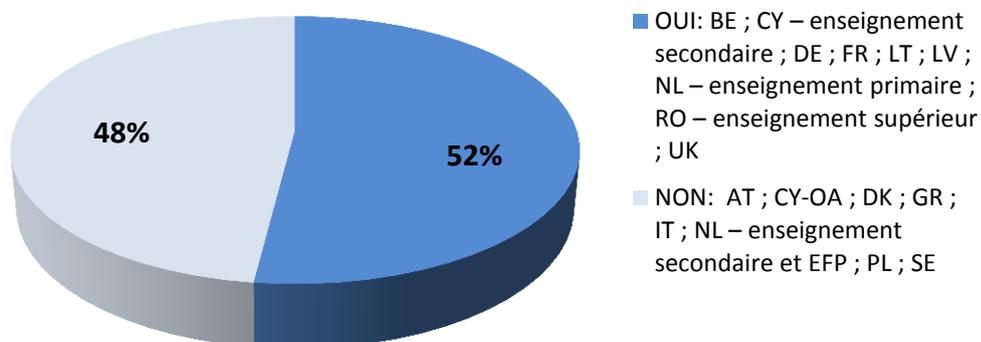
(Répartition des réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



**Lituanie* : « Chaque année, le Seimas octroie une part du budget national aux institutions d'enseignement supérieur (et pédagogiques) financées par l'état. Ces allocations font référence à des programmes respectifs et découlent d'évaluations des activités dans une institution d'enseignement supérieur particulière. Une personne dont les études sont financées par l'Etat peut perdre le financement après les deux premières années d'études et en cas d'études à temps partiel, si la moyenne de ses résultats au cours d'une période donnée est inférieure de 20 % ou plus à celle de ses condisciples au cours de la même période. Une personne qui perd le financement de l'état doit payer un droit d'inscription déterminé par une institution d'enseignement supérieur. Une personne qui obtient de meilleurs résultats au cours de ses études bénéficie alors du financement de l'Etat. Un(e) étudiant(e)s doit payer un droit d'inscription lorsqu'il (elle) poursuit ses études dans une université ou une faculté non financée par l'Etat qu'il(elle) choisit de sa propre initiative (ou si il (elle) n'a pas réussi à obtenir une place financée par l'Etat). Pour tous les programmes de cycles d'études, il existe des places financées par l'Etat ou non financées par l'Etat. En fonction du type d'études ou des groupes de programmes d'études, une institution d'enseignement supérieur détermine le nombre global de places pour les étudiant(e)s et le coût des études pour ceux(elles) qui ne bénéficient pas d'un financement par l'Etat. Dès lors, les coûts varient d'une institution d'enseignement supérieur à l'autre, même si les programmes sont plus ou moins les mêmes.

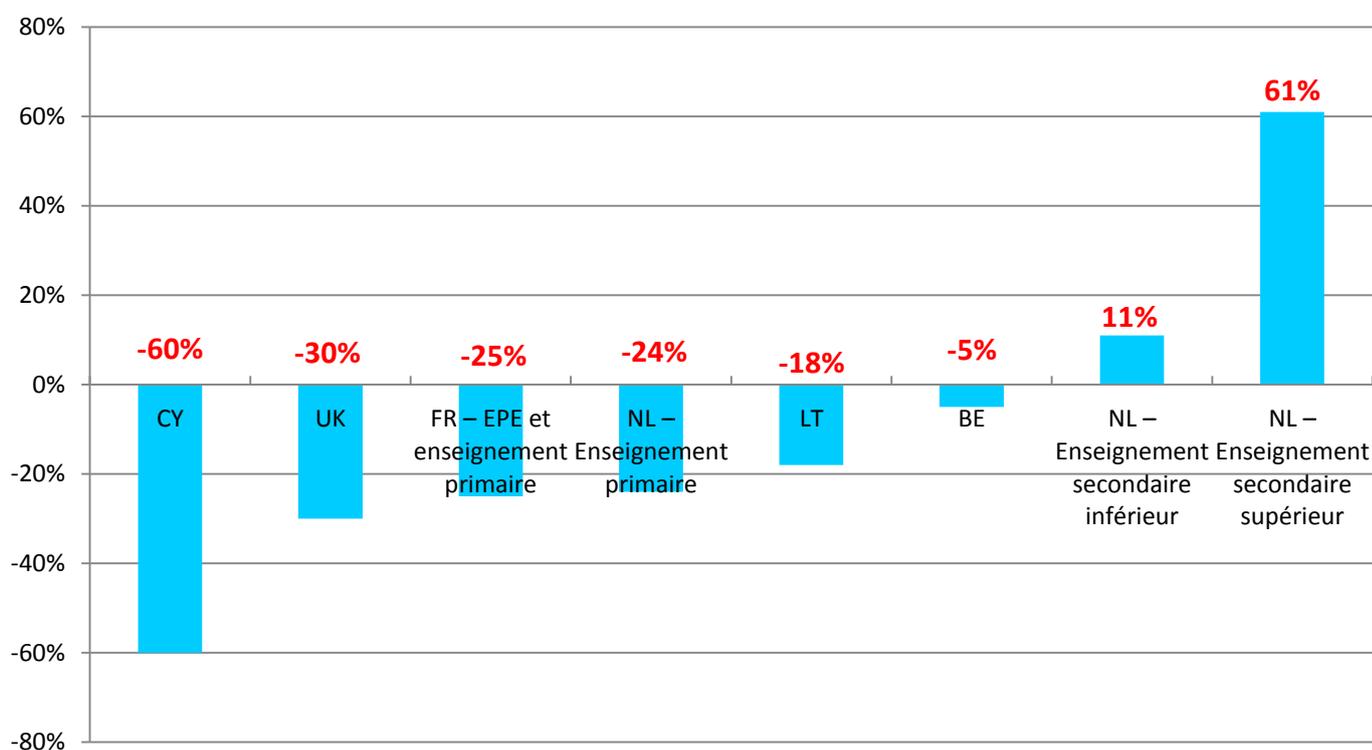
En *Russie* et en *Ukraine*, les frais d'inscription sont partagés.

Le nombre d'étudiants s'inscrivant dans les établissements/facultés de formation initiale des enseignants a-t-il diminué depuis 2008 ?
(Pourcentage de réponse par pays de l'UE et par secteur)



Le nombre d'inscriptions dans les institutions/facultés de formation initiale des enseignant(e)s a diminué en *Ukraine* mais pas en *Russie*.

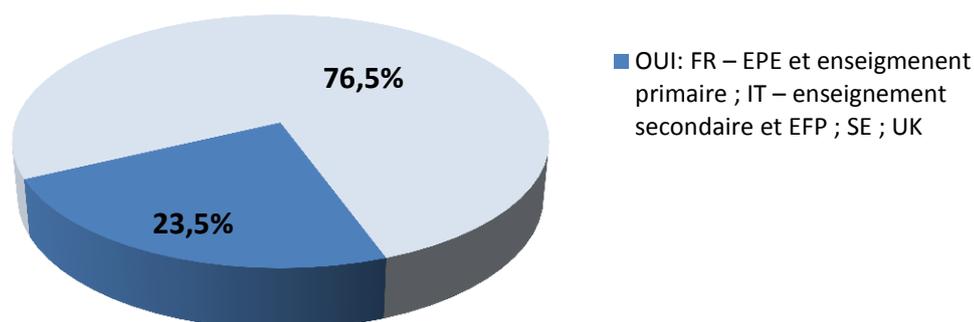
Dans quelle mesure le nombre d'étudiants s'inscrivant dans les établissements/facultés de formation initiale des enseignants a-t-il changé depuis 2008 ?



En *Ukraine*, le taux d'inscription a diminué de 7 %.

La **durée** de la formation initiale des enseignant(e)s a-t-elle été réduite depuis 2008 ?

(Pourcentage de réponse par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



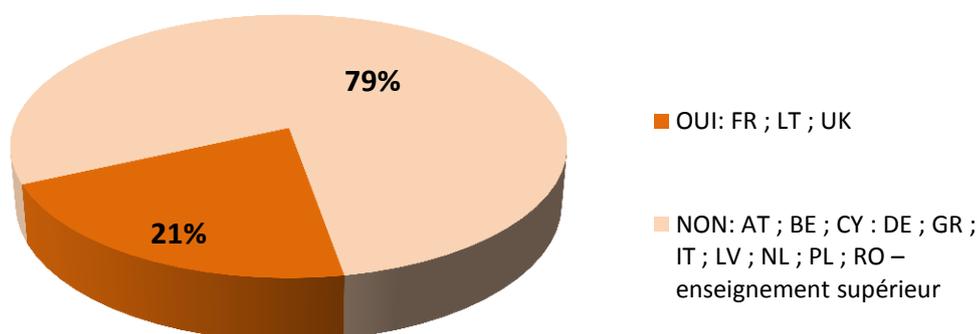
Exemples :

- *Italie - enseignement secondaire supérieur et EFP* ; la durée de la formation initiale des enseignant(e)s est réduite d'un an.
- *Suède* : la durée de la formation initiale des enseignant(e)s est réduite d'un cycle pour l'éducation de la petite enfance.
- *UK* : la durée de la formation initiale des enseignant(e)s est réduite pour certains cours.

En *Ukraine* et en *Russie*, la durée de la formation initiale des enseignant(e)s n'a pas été réduite depuis 2008.

Le **programme** de la formation initiale des enseignant(e)s a-t-il été réduit/restreint depuis 2008 ?

(Pourcentage de réponse par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)

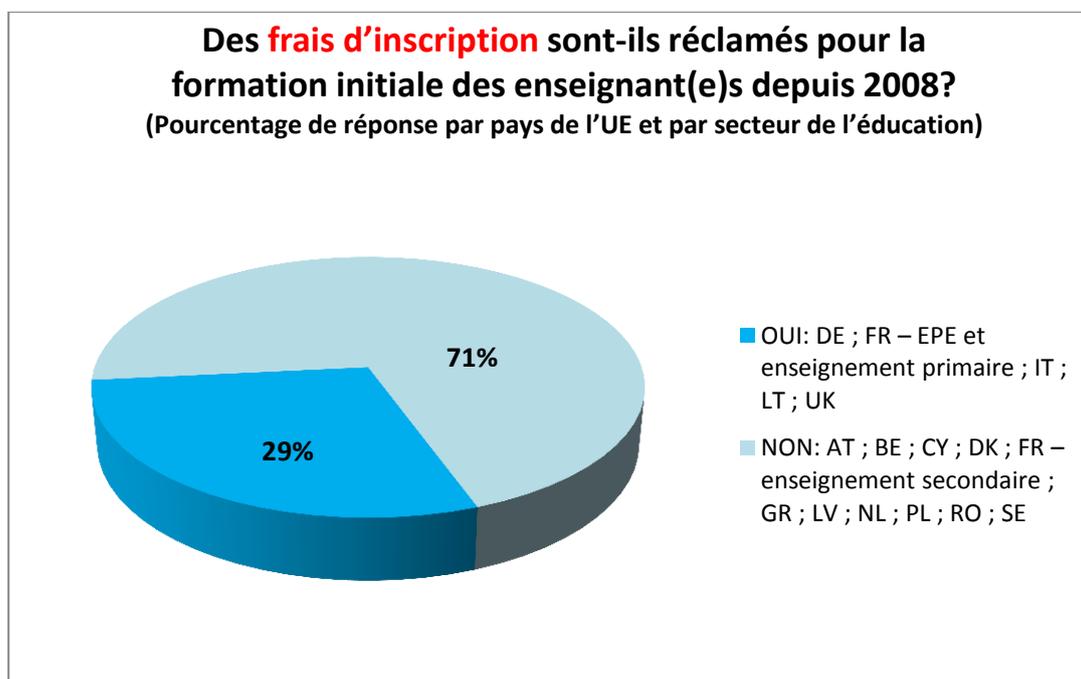


Exemples :

- *France - enseignement secondaire* : le temps alloué à la formation théorique a diminué et est remplacé par un service temps plein « devant la classe » via une approche de compagnonnage.

- *France - EPE et enseignement primaire* : contenu réduit pour adaptation au marché du travail. La période d'internat d'un an a disparu pour cause de restrictions budgétaires.
- *Lituanie*: les institutions d'enseignement supérieur développent leurs propres programmes de formation des enseignant(e)s en fonction des normes définies par les Réglementations sur les qualifications dans l'enseignement supérieur et par les Réglementations sur la formation des enseignant(e)s, elles-mêmes approuvées par le Conseil supérieur de l'éducation (sénat). Les réglementations sur les études approuvées par le Sénat régissent la réglementation des principes de base de l'élaboration de programmes d'études, le processus d'études, l'assurance et le contrôle de leur qualité. L'institution d'enseignement supérieur détermine le contenu du programme scolaire et la portée des matières proposées dans les programmes de formation, moyennant approbation du Ministère de l'Education et des Sciences.
- *Pays-Bas* : à l'inverse, le programme scolaire a été renforcé sur ces sujets suite à un débat politique sur la qualité. Des examens d'entrée ont été introduits pour ces matières.
- *UK* : alors que l'on insiste sur l'enseignement graphophonétique et sur le secteur primaire, le programme scolaire a cependant été réduit dans certains cas.

En *Ukraine* et en *Russie*, le programme de formation initiale des enseignant(e)s n'a pas été réduit depuis 2008.



En cas de réponse positive, quel est le montant des frais d'inscription pour une année académique ?

- *France - EPE et enseignement primaire* : les frais d'inscription varient en fonction de l'université, mais atteignent en moyenne entre 300 et 400 euros.
- *Italie - enseignement secondaire et EFP* : les frais d'inscription se situent entre 2 000 et 3 000 euros par année académique.
- *Lituanie*: les frais d'inscription ont augmenté de 50 % depuis 2009. Ils dépendent cependant aussi des établissements.
- *Lettonie* : le nombre d'établissements financés par l'état (y compris les programmes de formation des enseignant(e)s) a diminué, ce qui signifie qu'un plus grand nombre d'étudiant(e)s doivent payer eux(elles)-mêmes leurs études.
- *L'Ukraine* n'applique encore aucun frais d'inscription.

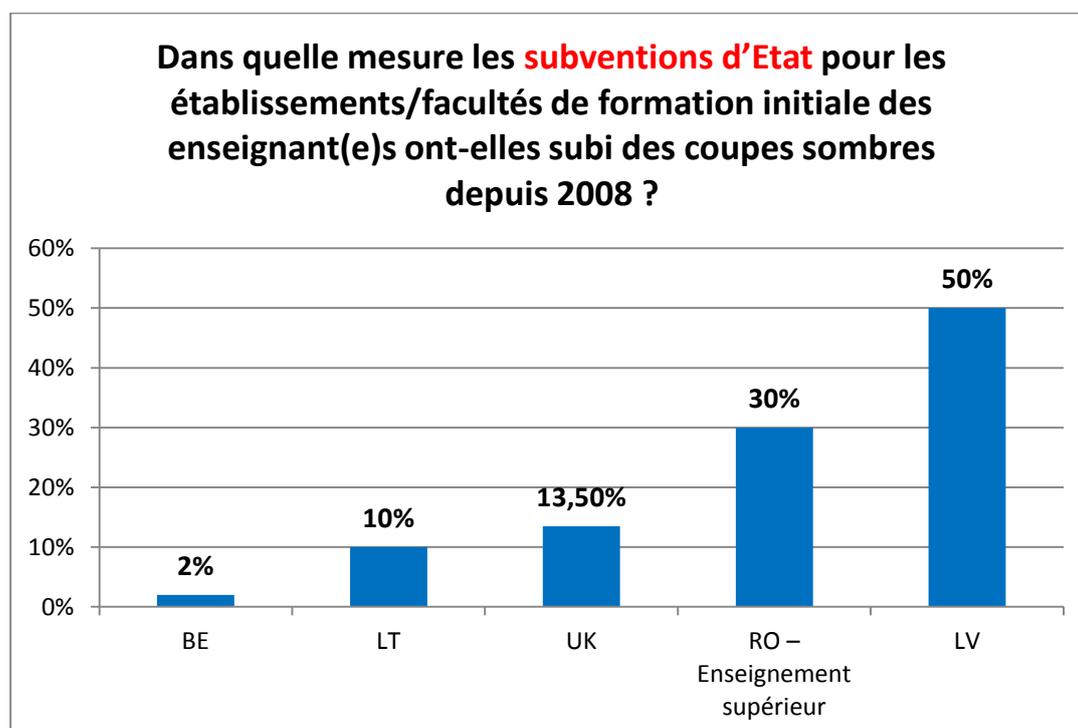
Avez-vous été confronté à la privatisation ou à une tendance à l'augmentation des partenariats public-privé des établissements/facultés de formation initiale des enseignants depuis 2008 ?	
Privatisation des institutions/facultés de formation des enseignant(e)s depuis 2008 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ France - EPE et enseignement primaire ; ▪ Pologne
Tendance à l'augmentation des partenariats public-privé des établissements/facultés de formation initiale des enseignants depuis 2008 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allemagne ; ▪ France - EPE et enseignement primaire ; ▪ UK

Exemples :

- Pologne : le nombre d'universités et d'institutions de formation privées a augmenté.
- France - EPE et enseignement primaire : des certificats sont obligatoires pour obtenir une titularisation auprès des organisations privées. Ces certificats ne sont pas financés par un programme d'enseignement.

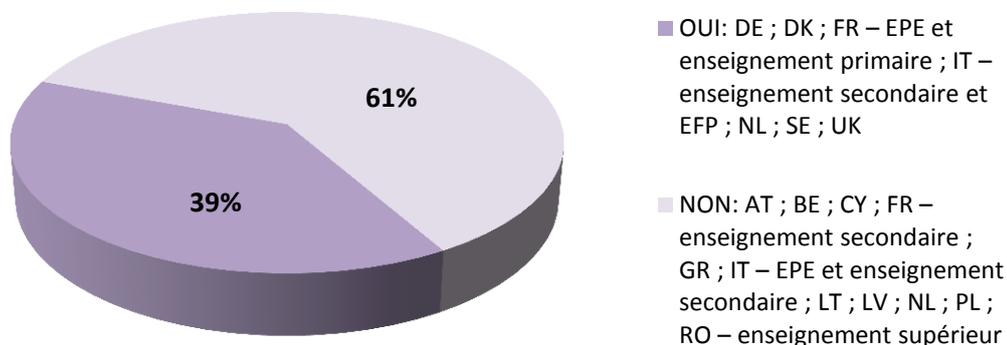
Autres commentaires :

- Pays-Bas : la formation initiale des enseignant(e)s fait partie intégrante de l'enseignement financé publiquement. Des débats ont lieu sur la privatisation des études à temps partiel, mais une solution sera trouvée pour la formation des enseignant(e)s.
- Grèce : le secteur privé participe à l'octroi de certificats de compétences pédagogiques, qui sont obligatoires pour être engagé(e) comme enseignant(e).



Des établissements/facultés de formation initiale des enseignant(e)s ont-ils été fermés depuis 2008 ?

(Pourcentage de réponse par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



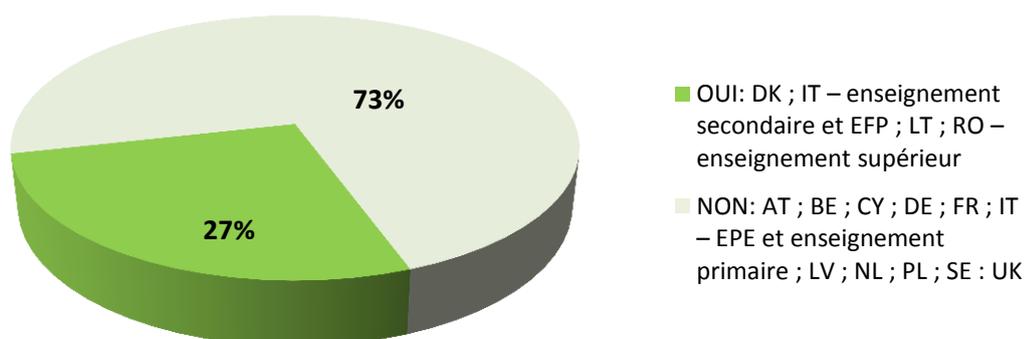
Exemples :

- *Danemark* : fermeture de 3 collèges sur 18.
- *France - EPE et enseignement primaire* : plusieurs déplacements et fermeture de certaines universités.
- *Italie - enseignement secondaire et EFP* : des institutions pédagogique et d'enseignement sur le terrain ont cessé d'inscrire des étudiant(e)s.
- *Pays-Bas* : plusieurs fusions.

En *Russie* et en *Ukraine*, aucune institution/faculté de formation initiale des enseignant(e)s n'a fermé ses portes depuis 2008.

Un nombre élevé de formateurs(trices) d'enseignant(e)s ont-ils(elles) été licencié(e)s des établissements/facultés de formation initiale des enseignants depuis 2008 ?

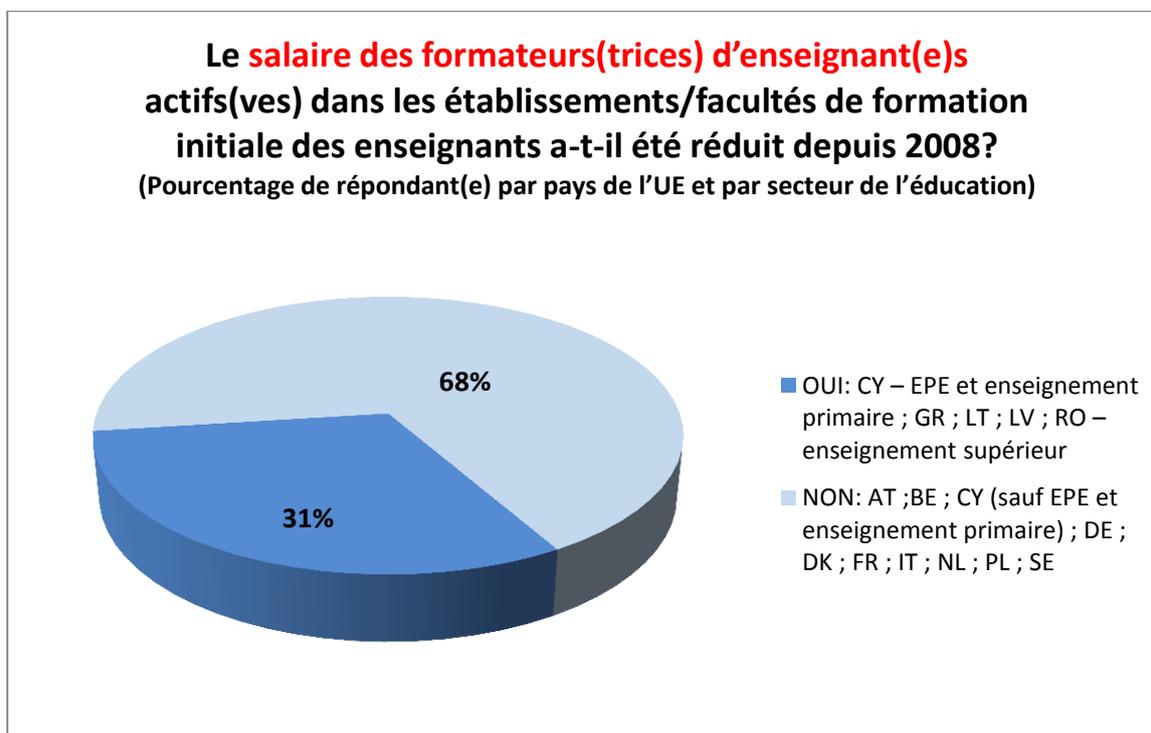
(Pourcentage de réponse par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



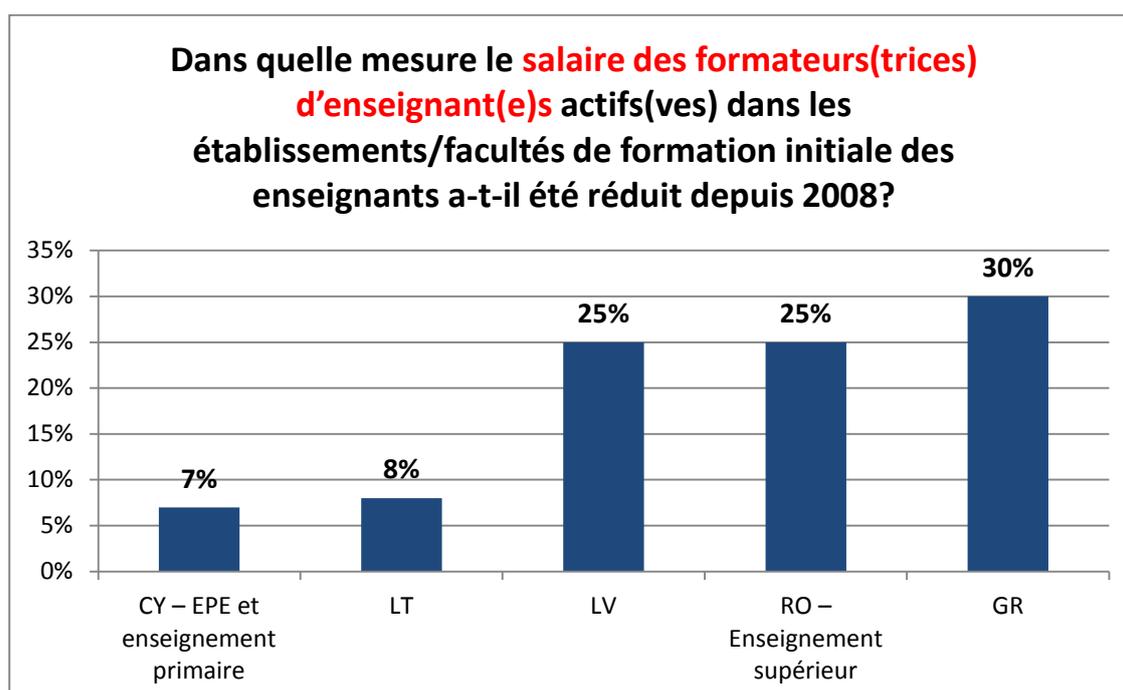
Exemples :

- France : une modification de structure (passage d'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) à Université) implique des modifications d'affectation du lieu de travail.
- Lituanie: environ 6 % des formateurs(trices) d'enseignant(e)s ont été renvoyé(e)s.
- Roumanie - enseignement supérieur : environ 10 % des formateurs(trices) d'enseignant(e)s ont été renvoyé(e)s.

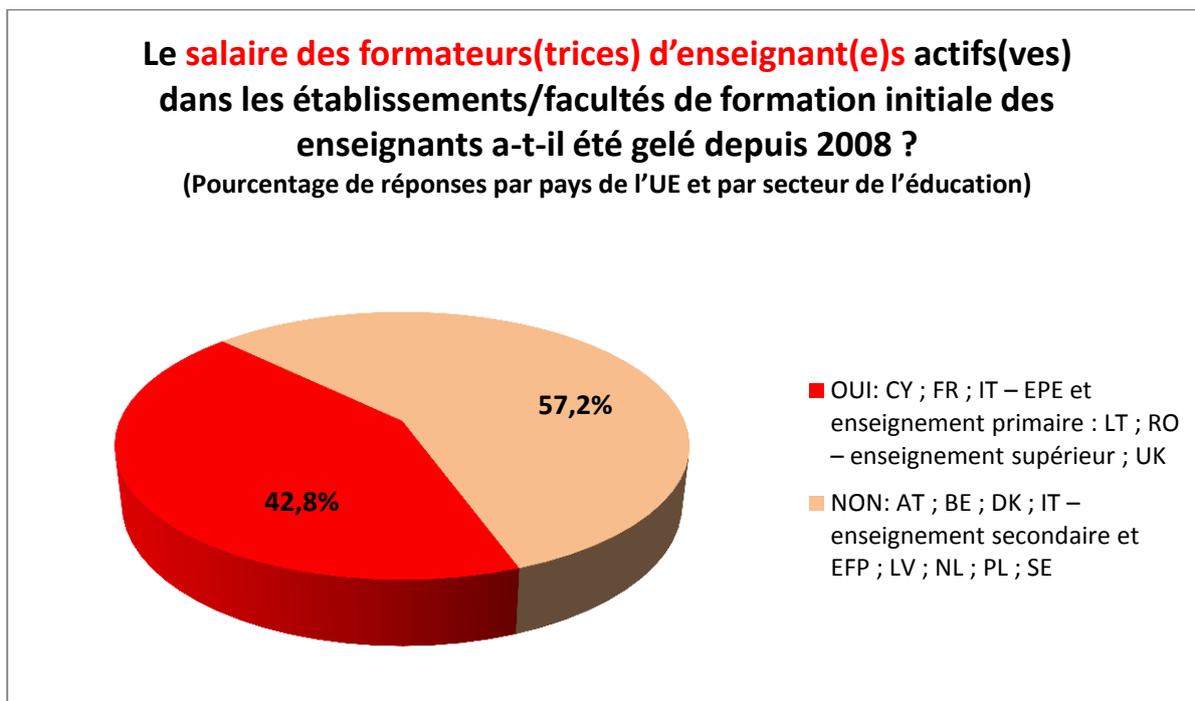
En Russie et en Ukraine, le nombre de formateurs(trices) d'enseignant(e)s renvoyé(e)s des institutions/facultés de formation initiale des enseignants depuis 2008 n'est pas significatif.



En Russie et en Ukraine, le salaire des formateurs(trices) d'enseignant(e)s actif(ve)s dans les institutions/facultés de formation initiale des enseignants n'a pas diminué depuis 2008.



Lettonie : le salaire des formateurs(trices) d'enseignant(e)s actif(ve)s dans les institutions/facultés de formation initiale des enseignant(e)s a diminué de 25 %. Cependant, la charge de travail a augmenté, ce qui accentue également la diminution de salaire.



Le salaire des formateurs(trices) d'enseignant(e)s est gelé en *Ukraine*, mais pas en *Russie*.

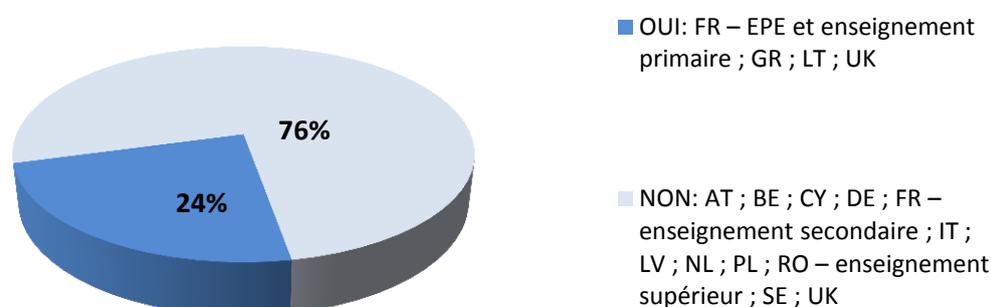
Le salaire des formateurs(trices) d'enseignant(e)s actifs(ves) dans les établissements/facultés de formation initiale des enseignants a-t-il été réduit depuis 2008?

IT - EPE et enseignement primaire	2008
NL	2009
Roumanie - enseignement supérieur	2009
LT	2009-2012
CY - EPE et enseignement primaire	2010
FR - EPE et enseignement primaire	2010
UK	2010
CY - enseignement secondaire	2011

En *Ukraine*, le salaire des formateurs(trices) d'enseignant(e)s est gelé depuis 2009.

**La pension de retraite des formateurs(trices)
d'enseignant(e)s dans les établissements/facultés de
formation initiale des enseignant(e)s a-t-elle été réduite
depuis 2008 ?**

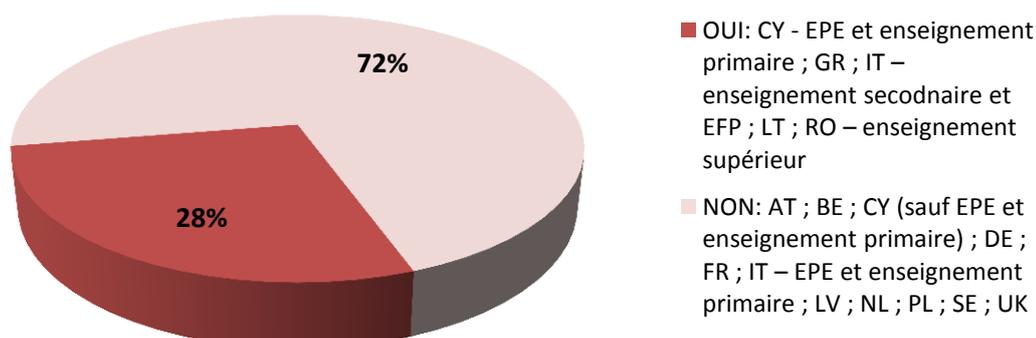
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



En Russie et en *Ukraine*, les pensions des enseignant(e)s formateurs(trices) actifs(ves) dans les institutions/facultés de formation initiale des enseignant(e)s n'ont pas diminué depuis 2008.

**Les indemnités des formateurs(trices) d'enseignant(e)s
actifs(ves) dans les établissements/facultés de formation
initiale des enseignant(e)s ont-t-elles été réduites depuis
2008 ?**

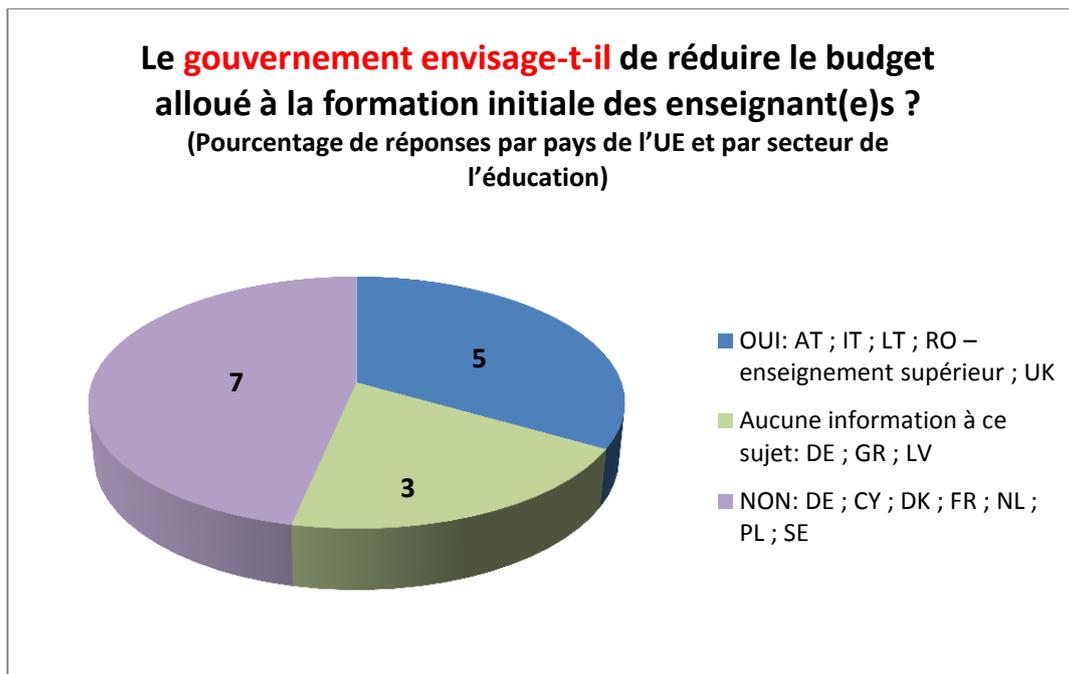
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Explications :

- *Lituanie*: en 2009, des coupes majeures dans le budget alloué aux salaires ont engendré des coupes dans les paiements complémentaires et le non paiement d'absences. Des coupes globales de 10 % ont en outre été appliquées en juillet 2009 : 5 % de diminution du salaire de base, avec des diminutions supplémentaires touchant plus sévèrement les salaires plus élevés.
- *Lettonie* : aucune coupe n'a été observée car il n'existe pas d'allocations pour les formateurs(trices) d'enseignant(e)s.
- *Roumanie - enseignement supérieur* : coupe de salaire de 25 % à partir du 1er juin 2010.

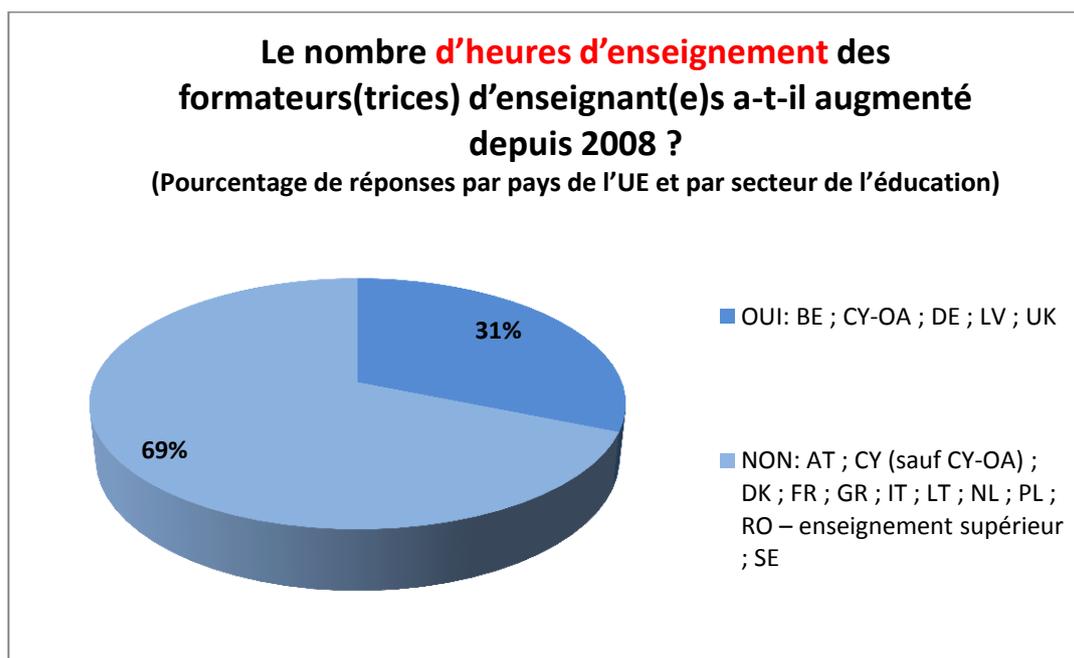
En *Ukraine* et en *Russie*, les allocations des formateurs(trices) d'enseignant(e)s actifs(ves) dans les institutions/facultés de formation initiale des enseignant(e)s n'ont pas diminué depuis 2008.



Exemples :

- *Autriche* : le budget va être réduit entre 2012 et 2015.
- *Italie - EPE et enseignement primaire* : Une réduction de budget de 20 % est planifiée.
- *Lituanie* : les coupes budgétaires sont en cours de discussion.
- *Lettonie* : aucun acte normatif ne régle les coupes budgétaires. Cependant, des discussions sont en cours quant à déterminer si le nombre de nouveaux (nouvelles) enseignant(e)s est trop élevé.

En *Russie* et en *Ukraine*, le gouvernement ne prévoit aucune coupe budgétaire pour la formation initiale des enseignant(e)s.

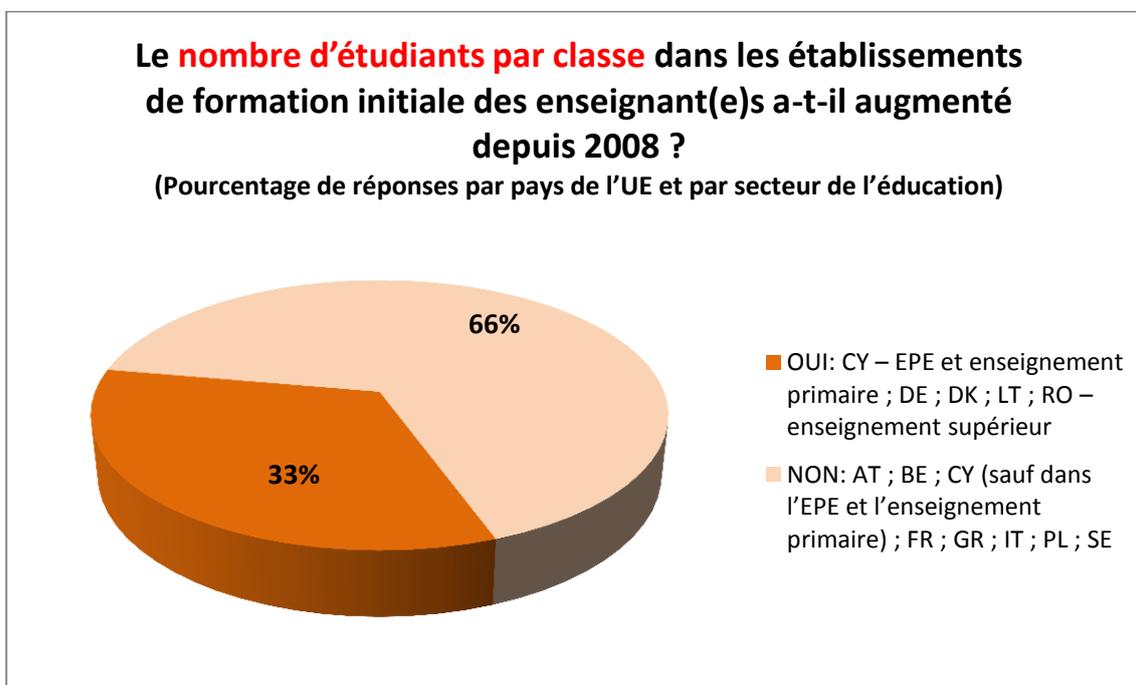


Explications :

- Danemark : les heures de travail n'ont pas augmenté contractuellement, mais de nombreux enseignant(e)s font état d'une augmentation en la matière.
- France - EPE et enseignement primaire : le nombre d'heures de travail a diminué pour certains formateurs(trices) d'enseignant(e)s (conséquence du manque de nouvelles embauches).
- Lettonie : le nombre d'heures de travail des formateurs(trices) d'enseignant(e)s n'est pas défini. Selon la loi sur les institutions d'enseignement supérieur, ils(elles) définissent de manière autonome le nombre d'heures de travail, qui varient entre 600 et 1 000. Comme le financement total a diminué de 50 %, les institutions de formation des enseignant(e)s ont eu recours à cette norme pour augmenter le nombre d'heures.

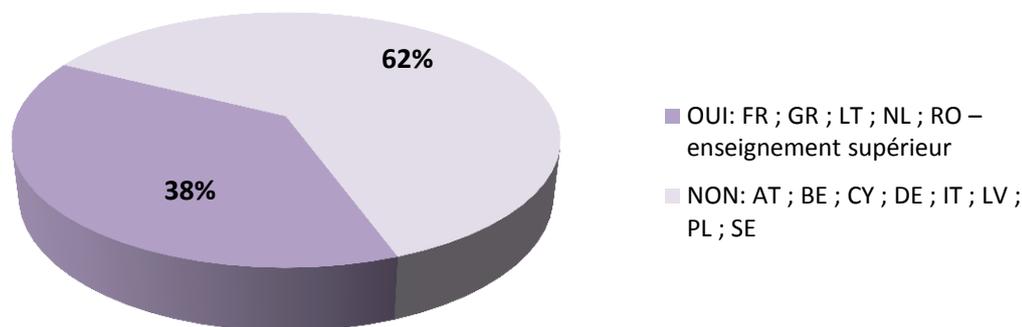
La Lettonie et le Royaume-Uni ont indiqué que le nombre d'heures de cours des formateurs(trices) d'enseignant(e)s a diminué.

En Russie et en Ukraine, le nombre d'heures de travail des formateurs(trices) d'enseignant(e)s n'a pas augmenté depuis 2008.



En Russie et en Ukraine, la taille des classes des formateurs(trices) d'enseignant(e)s actifs(ves) dans les institutions de formation initiale des enseignant(e)s n'a pas augmenté depuis 2008.

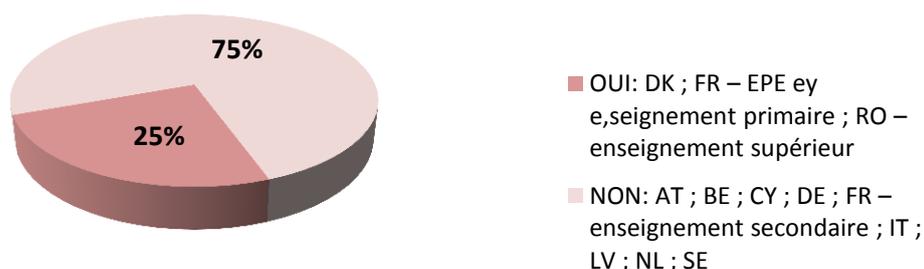
Le nombre insuffisant de candidat(e)s présentant les qualités requises a-t-il contrarié le **recrutement de formateurs(trices) d'enseignant(e)s depuis 2008 ?**
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



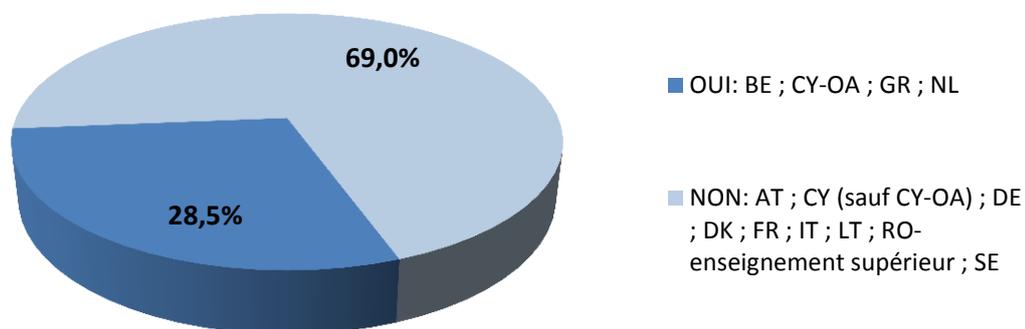
Problèmes identifiés :

- *Danemark* : il est difficile de formuler une réponse claire. Il existe des problèmes liés au recrutement des formateurs(trices) d'enseignant(e)s pour les mathématiques et les sciences dans les institutions éloignées des villes universitaires.
- *France - EPE et enseignement primaire* : les problèmes liés au recrutement sont les suivants : travail sous-payé, stagiaires travaillant directement en situation réelle sans formation adéquate, étudiant(e)s rencontrant des difficultés financières pour poursuivre leurs études jusqu'au master.
- *Lituanie* : les raisons de l'aggravation du recrutement sont le salaire bas pour les formateurs(trices) d'enseignant(e)s, les contrats à durée déterminée (5 ans) et le manque de prestige de la profession enseignante.
- *Pays-Bas* : dans l'enseignement primaire, les enseignant(e)s perdent leur travail en raison de la diminution du nombre d'élèves.
- *RO - enseignement supérieur* : le salaire peu attrayant explique le manque d'intérêt des jeunes gens pour la profession enseignant(e).

Le nombre de formateurs(trices) d'enseignant(e)s quittant la profession afin d'entreprendre une autre activité professionnelle a-t-il augmenté depuis 2008 ?
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)

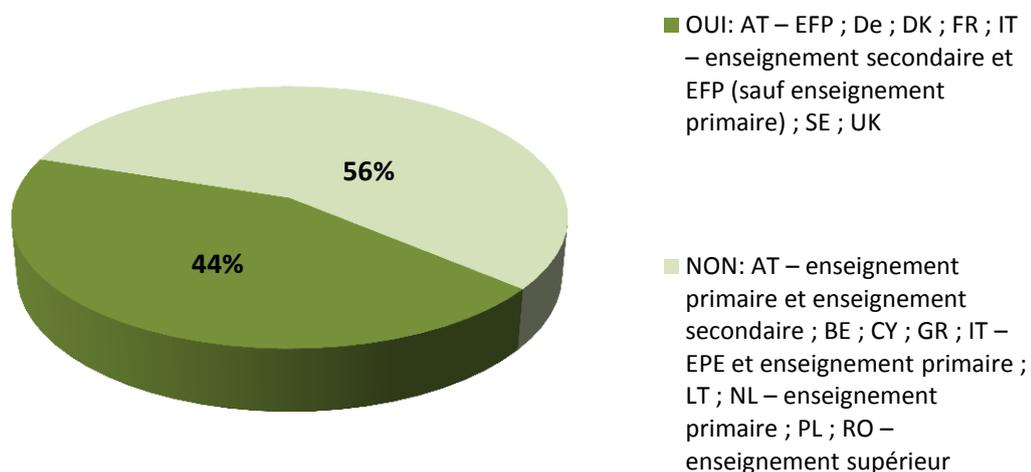


**Le nombre de formateurs(trices) d'enseignant(e)s mis en
retraite anticipée a-t-il augmenté depuis 2008 ?**
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



En *Russie* et en *Ukraine*, on ne relève aucune augmentation du nombre de formateurs(trices) d'enseignant(e)s ayant quitté la profession depuis 2008 pour se diriger vers une autre activité professionnelle ou en raison d'un départ à la retraite anticipé.

Avez-vous observé que les écoles pourvoient des postes vacants par des enseignant(e)s non qualifié(e)s / des enseignant(e)s en cours de formation depuis 2008 ?
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Explications :

- *Autriche - EFP* : récemment, les enseignant(e)s des matières pratiques et théoriques professionnelles sont également accepté(e)s, même sans avoir acquis l'expérience pratique professionnelle obligatoire.
- *Allemagne - enseignement primaire* : en raison du manque d'enseignant(e)s des matières scientifiques, le gouvernement engage davantage de ces enseignant(e)s.

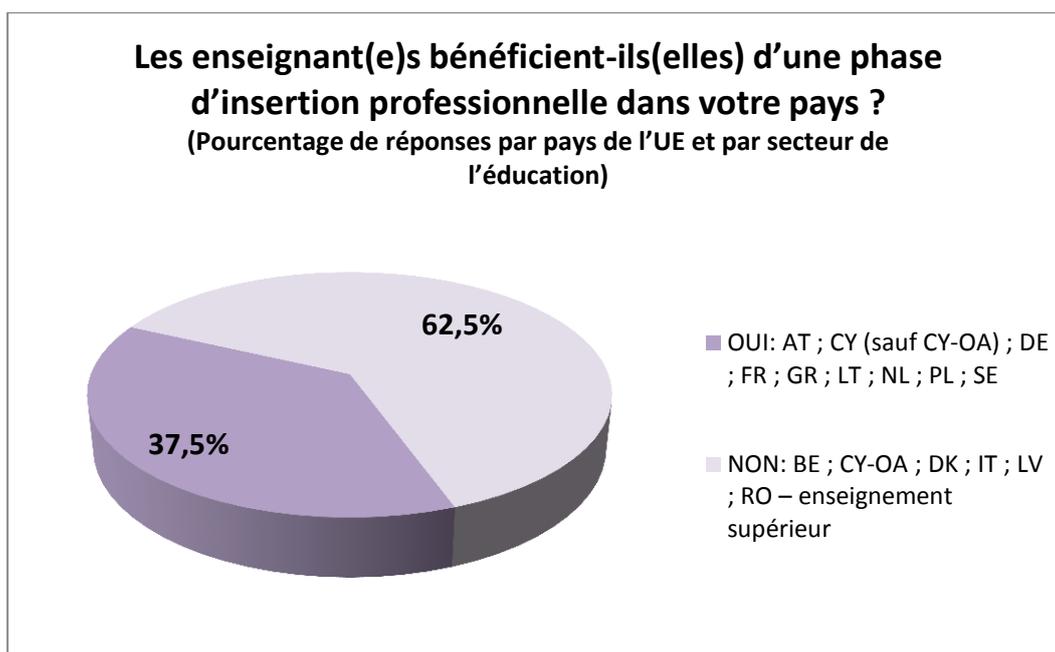
- *Danemark* : le problème s'est produit entre 2008 et 2010 lorsque le manque d'enseignant(e)s expérimenté(e)s a engendré l'emploi d'enseignant(e)s inexpérimenté(e)s. Cependant, une réduction de l'emploi des enseignant(e)s a mis fin à la pénurie d'enseignant(e)s expérimenté(e)s en 2010-2011.
- *France - enseignement secondaire* : ce problème a toujours existé mais est en hausse.
- *France - EPE et enseignement primaire* : diminution du nombre de postes auxiliaires, recrutement d'étudiant(e)s en deuxième année de master, affectation de PES (Professeur des écoles stagiaires) à des postes d'enseignement et plus à des postes à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres).
- *Grèce* : en Grèce, il n'existe aucun organe permanent de formation initiale des enseignant(e)s.
- *Italie - enseignement secondaire et EFP* : pour certaines matières, on note un manque croissant d'enseignant(e)s qualifié(e)s dans les écoles italiennes pour la période 2008-2011.
- *Lituanie* : la réforme des sciences et des études lancée au début 2009 est actuellement en cours et la portée des programmes d'études n'est pas mesurée en fonction de la durée du programme, mais par rapport aux crédits gagnés. Les programmes d'études pédagogiques visent à offrir des qualifications professionnelles aux enseignant(e)s, à développer leur compréhension des principes, des théories et des méthodes pédagogiques, à créer les conditions nécessaires à la compréhension de la mission d'enseignant(e) et de l'objectif des activités pédagogiques et enfin à constituer les valeurs et la position de vie de tous(toutes) les participant(e)s impliqué(e)s. Les candidat(e)s doivent répondre aux exigences d'admission compétitives des universités.
- *Lettonie* : le chômage des enseignant(e)s est important dans le pays. Cependant, l'initiative « Mission impossible » encourage 20 jeunes personnes ambitieuses et sans formation pédagogique à travailler comme enseignant(e)s après une courte période de formation (non accréditée). Ces « enseignant(e)s » reçoivent un salaire et un paiement complémentaire pour leur activité volontaire.
- *Pays-Bas* : l'emploi d'enseignant(e)s ou de stagiaires non qualifié(e)s est surtout d'application dans l'enseignement secondaire, mais pas dans l'enseignement primaire. Les prévisions de pénuries d'enseignant(e)s dans l'enseignement secondaire sont alarmantes : il manquera 4 300 places d'enseignant(e)s en 2015.
- *Suède* : il existe en Suède une pénurie d'enseignant(e)s qualifié(e)s et les écoles emploient donc des enseignant(e)s non qualifié(e)s.

En *Russie* et en *Ukraine* : depuis 2008, les syndicats d'enseignant(e)s n'ont pas détecté d'écoles qui remplissent des postes d'enseignant(e)s vacants avec des enseignant(e)s non qualifié(e)s ou des stagiaires.

2. Phase d'insertion des enseignant(e)s

Le terme «phase d'insertion» fait référence à la première période professionnelle des enseignant(e)s. Il ne s'agit pas d'une période d'essai pour les enseignant(e)s.

La phase d'insertion peut varier d'un pays à l'autre. 1) Il peut s'agir de la première année d'enseignement pour les enseignant(e)s qui ont obtenu leur diplôme de formation initiale et une licence leur permettant d'enseigner dans les écoles ; 2) Il peut s'agir d'une période de formation à l'enseignement pour ceux(celles) qui ont obtenu leur diplôme d'enseignant(e) mais pour qui la licence d'enseignement dépend d'un stage dans une école ; 3) Il peut enfin s'agir d'une période de formation à l'enseignement dans une école pour ceux(celles) qui peuvent obtenir leur diplôme après une période de stage en école.



Explications :

- *Italie* : en Italie, il existait jusqu'en 2008 une sorte de formation sur le terrain pour les personnes suivant des cours de licence à l'université. Ces cours ont été supprimés et ceux(celles) qui souhaitent enseigner dans des écoles secondaires devront passer par une phase d'insertion d'un an après avoir obtenu leur master, en accord avec la loi 249/2010. La loi 133/2008 a supprimé le système SSIS (Enseignement supérieur pour l'enseignement secondaire, 2 ans) dans les universités, de 2009 à aujourd'hui. La loi 249/2010 a fondé le TFA (Apprentissage par la formation active, 1 an après le master) dans les écoles (apprentissage) et les universités (formation); Ce système débutera sans doute à l'automne prochain; Pendant trois ans, le budget consacré à la formation sur le terrain dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur a été supprimé, ce qui a engendré la suppression du mentorat et du monitorat.
- *Suède*: la phase d'insertion pour les enseignant(e)s en Suède fut introduite le 1 janvier 2012. Il est dès lors impossible d'établir une comparaison avec la situation en place précédemment.

En *Russie* et en *Ukraine*, les enseignant(e)s ne doivent pas passer par une phase d'insertion.

Les heures de travail des enseignant(e)s réservées au mentorat ont diminué

Les heures de travail des enseignant(e)s réservées au mentorat des enseignant(e)s débutant(e)s ont diminué depuis 2008 dans deux pays :

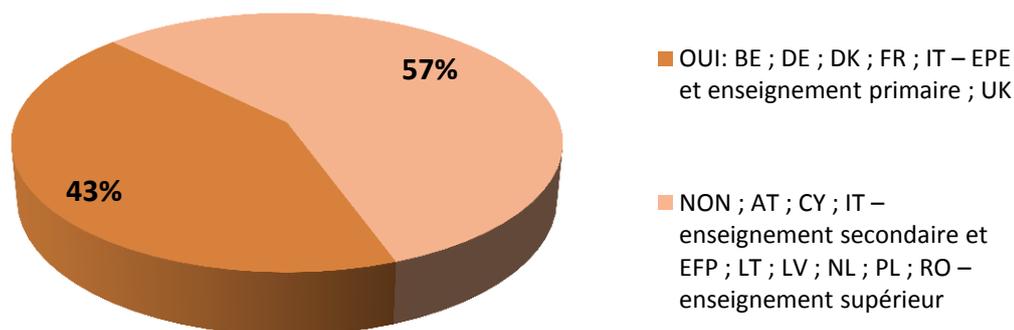
1. En Belgique : diminution de deux heures par semaine
2. Au Danemark.

Information complémentaire :

- *Italie* : en Italie, les heures de travail réservées au mentorat ne sont pas définies.
- *Lettonie* : le nombre d'heures reste inchangé mais il se pourrait que la situation évolue prochainement.

Ukraine : le mentorat n'est pas reconnu par la législation comme une manière d'organiser le travail des enseignant(e)s.

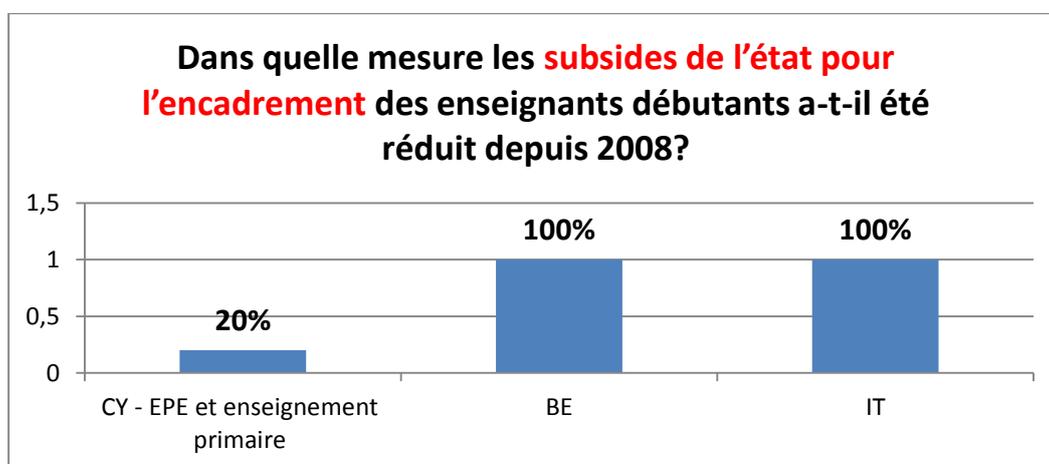
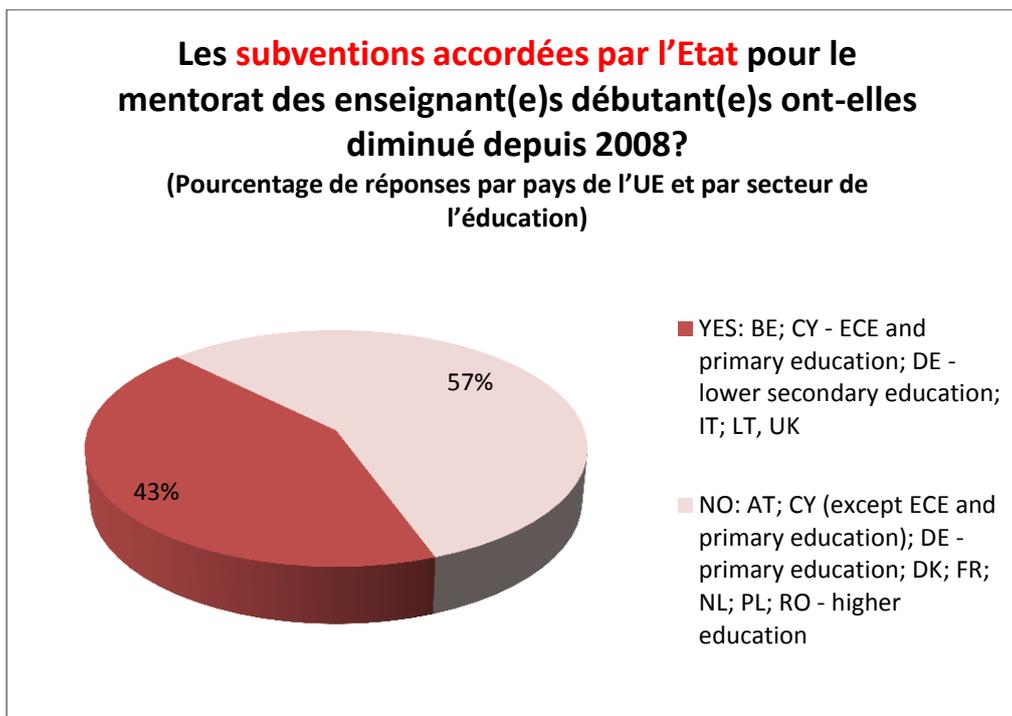
La charge de travail des mentors d'enseignant(e)s débutant(e)s correspondant à d'autres activités que le mentorat a-t-elle augmenté depuis 2008 ? (Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Explications :

- *Belgique* : la charge de travail des mentors a diminué en raison de la suppression de tout financement supplémentaire à leur attention.
- *Danemark* : les enseignant(e)s doivent enseigner davantage au lieu de se consacrer au mentorat.
- *FR - EPE et enseignement primaire* : Les enseignant(e)s sont également chargés du mentorat des étudiant(e)s et organisent des activités éducatives pour les enseignant(e)s.

- *IT - EPE et enseignement primaire* : de manière générale, la charge de travail a augmenté pour tous les enseignant(e)s, et pas uniquement pour ceux(celles) qui travaillent avec de jeunes enseignant(e)s en début de carrière.
- *UK* : ils doivent se charger davantage du côté administratif.



Explication :

- *BE* : il y a deux ans environ, dans le cadre de l'austérité du côté flamand, les subsides spécifiques réservés aux heures de mentorat ont été supprimés du budget général consacré à l'éducation.
- Danemark : l'Etat ne consacre aucun subside au mentorat.
- *UK* : les subsides de l'Etat réservés au mentorat sont gelés.

Indemnités pour le mentorat

D'autres indemnités d'enseignement allouées aux mentors ont été réduites depuis 2008.

1. Chypre - EPE et enseignement primaire ;
2. Italie - enseignement secondaire et EFP et,

3. Lituanie.

Commentaire :

- *Lituanie* : comme pour tous(toutes) les enseignant(e)s, les réductions des montants disponibles pour les salaires en 2009 ont engendré des réductions dans les paiements additionnels et des congés non payés, ainsi que d'autres réductions globales de 10 % en juillet 2009. 5 % de réduction du salaire de base, assortis d'autres diminutions affectant plus sévèrement les salaires les plus élevés.

Longueur de la phase d'insertion des enseignant(e)s débutant(e)s

La phase d'insertion professionnelle des enseignant(e)s débutant(e)s a été réduite depuis 2008.

1. En Allemagne, de six mois dans certains états fédéraux et
2. en France - dans l'EPE et l'enseignement primaire.

Durée de travail des enseignant(e)s débutant(e)s

La durée de travail des enseignant(e)s débutant(e)s a été réduite depuis 2008.

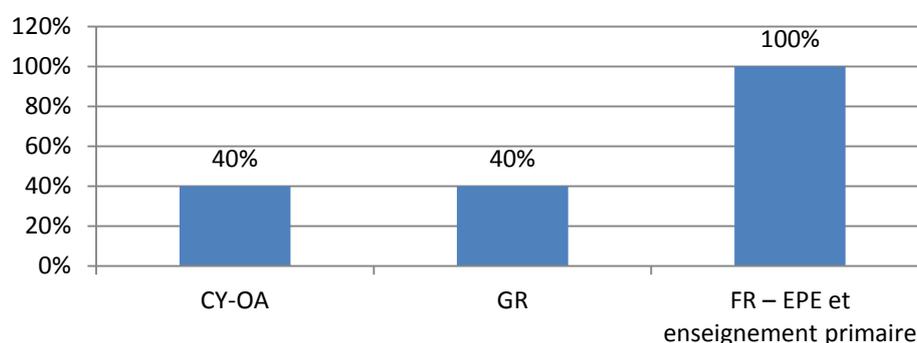
1. France - dans l'enseignement secondaire, de 10 heures par semaine ;
2. France - dans l'EPE et l'enseignement primaire, les modules de formation sont proposés en dehors des heures de travail (au-delà de 27 heures) et en
3. Pologne, de une à deux heures par semaine.

Soutien accordé aux enseignant(e)s débutant(e)s par le personnel enseignant(e) au cours de la phase d'insertion

Les syndicats d'enseignant(e)s ont relevé une diminution du soutien accordé aux enseignant(e)s débutant(e)s au cours de la phase d'insertion depuis 2008.

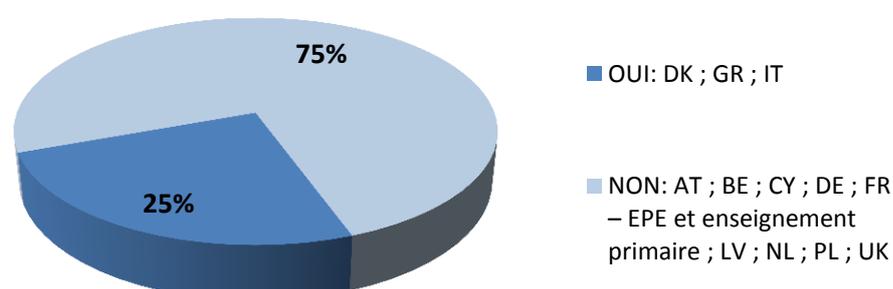
1. Belgique
2. Chypre - EPE et enseignement primaire, et
3. France - enseignement secondaire, où la charge de travail augmente et où la formation diminue.

Depuis 2008, l'appui en termes de salaire/de financement accordé aux enseignant(e)s débutant(e)s au cours de la phase d'insertion professionnelle a-t-il été réduit ?



Depuis 2008, les indemnités d'enseignement accordées aux enseignant(e)s débutant(e)s au cours de la phase d'insertion professionnelle ont-elles été réduites?

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)

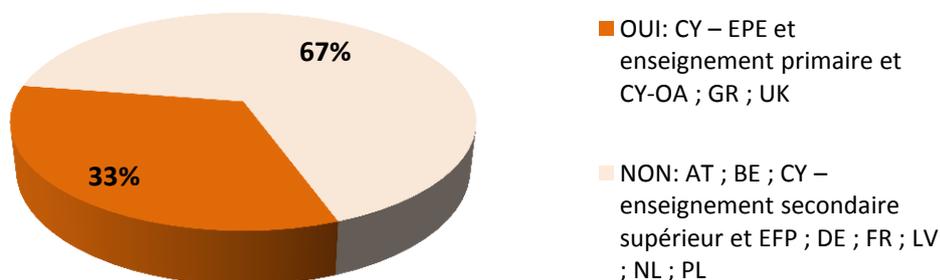


Explications :

- *France - EPE et enseignement primaire* : les coûts d'une année de formation supplémentaire sont à présent pris en charge par les étudiant(e)s.
- *Grèce* : indemnité de travail supplémentaire : 356 € (100% réduction) ; indemnité de préparation à l'enseignement : 105 € (100% réduction) ; indemnité pour études en post graduat : : entre 45 et 75 € (100% réduction).
- *Italie* : indemnité de préparation à l'enseignement : 105 € (100% réduction) ; indemnité pour études en post graduat : : entre 45 et 75 € (100% réduction).

Le gouvernement prévoit-il de diminuer le budget alloué à la phase d'insertion professionnelle des enseignant(e)s ?

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Actions des syndicats d'enseignant(e)s depuis 2008

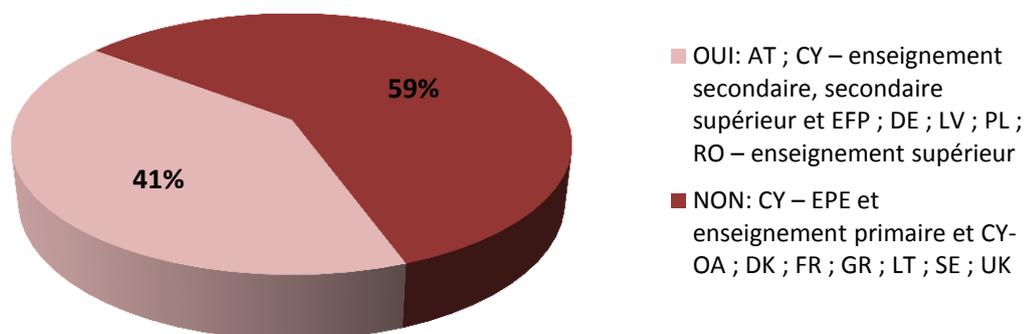
(Pourcentage de répondant(e)s par syndicat)

Ont organisé depuis 2008 sur leur site Web une formation en développement professionnel en ligne au profit des enseignant(e)s débutant(e)s :	KTOS (CY-OA -ECE, enseignement primaire et enseignement supérieur) ; UIL Scuola, Cisl Scuola, Flc Cgil (IT - tous les secteurs); NASUWT (UK - tous les secteurs, sauf l'enseignement supérieur et la recherche)	33 %
Ont organisé des conférences/formations axées sur le développement professionnel au profit des enseignant(e)s débutant(e)s depuis 2008 :	KTOS (CY-OA -ECE, enseignement primaire et enseignement supérieur ; VBE (DE -ECE, enseignement primaire, enseignement secondaire et EFP) ; SNES (FR - enseignement secondaire) ; IT (tous); NL (AOB, CNVO - enseignement primaire, enseignement secondaire et EFP) ; NASUWT (UK - tous les secteurs, sauf l'enseignement supérieur et la recherche)	43 %
Ont téléchargé sur leur site s Web du matériel axé sur le développement professionnel au profit des enseignant(e)s débutant(e)s depuis 2008 :	KTOS (CY-OA -ECE, enseignement primaire et enseignement supérieur) ; VBE (DE -ECE, enseignement primaire, enseignement secondaire et EFP) ; SNES (FR - enseignement secondaire) ; IT (tous) ; NASUWT (UK - tous les secteurs, sauf l'enseignement supérieur et la recherche)	50 %

3. Développement professionnel des enseignant(e)s

Dans votre pays, la **participation** à la formation au développement professionnel est-elle obligatoire pour les enseignant(e)s ?

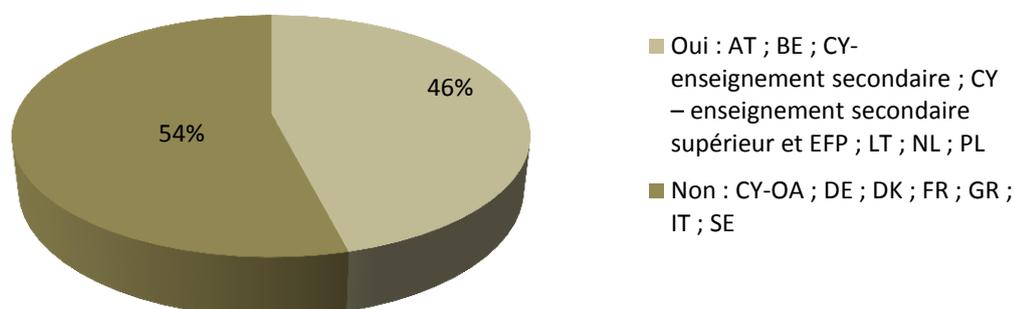
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Belgique : l'obligation du développement professionnel fait débat.

Existe-t-il des **sanctions** prises à l'encontre de l'enseignant(e) qui ne participe pas à une formation au développement professionnel ?

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Exemples de sanctions :

- *Autriche* : les sanctions consistent en avertissements, amendes et réductions de salaire.
- *Belgique* : si un enseignant(e)s ne répond pas aux normes au cours d'une évaluation, la formation peut être rendue obligatoire. Les sanctions sont indirectes et passent par le système administratif. La sanction finale est le renvoi, après deux évaluations négatives de suite sur trois évaluations au cours de l'ensemble de la carrière.
- *Chypre - enseignement secondaire* : avertissement, potentiellement suivi d'enquête disciplinaire si l'enseignant(e)s manque systématiquement les cours.
- *Chypre - enseignement secondaire supérieur et EFP* : ne pas participer à une formation de développement professionnel peut affecter l'évaluation et la promotion des enseignant(e)s.
- *Lituanie* : aucun développement de carrière ou augmentation de salaire en fonction du développement professionnel.

- *Pays-Bas* : même si le développement professionnel est volontaire, l'école peut déterminer toutes sortes de sanctions. Le développement professionnel des enseignant(e)s est obligatoire pour l'enregistrement professionnel.
- *Pologne* : la non participation au développement professionnel constitue un obstacle à l'évolution de carrière.

Russie : la non participation au développement professionnel est sanctionnée par l'absence d'augmentation de salaire.

Ukraine : aucune sanction.

Dans votre pays, qui **organise** la formation au développement professionnel au profit des enseignant(e)s ?

Pays/Secteurs de l'éducation	Etablissements de formation des enseignant(e)s	Universités	Instituts d'éducation des adultes bénéficiant d'un financement public	Instituts privés d'éducation des adultes	Syndicats d'enseignant(e)s	L'école employant les enseignant(e)s	Autres
AT - enseignement primaire							
AT - enseignement secondaire							
AT - EFP							
BE							
CY-OA							
CY - enseignement secondaire							
CY - enseignement secondaire supérieur et EFP							Ministère de l'Education
CY - EPE et enseignement primaire							
DE - enseignement secondaire inférieur							
DE - enseignement primaire							
DK							Municipalités
FR - enseignement secondaire							
FR - EPE et enseignement primaire							Autorité départementale de l'Education nationale
FR - EPE et enseignement primaire							
GR							
IT - enseignement secondaire et EFP							
IT - EPE et enseignement primaire							Ministère de l'Education
LT							Centres régionaux de formation des enseignant(e)s bénéficiant d'un financement public
LV							
NL - enseignement primaire							

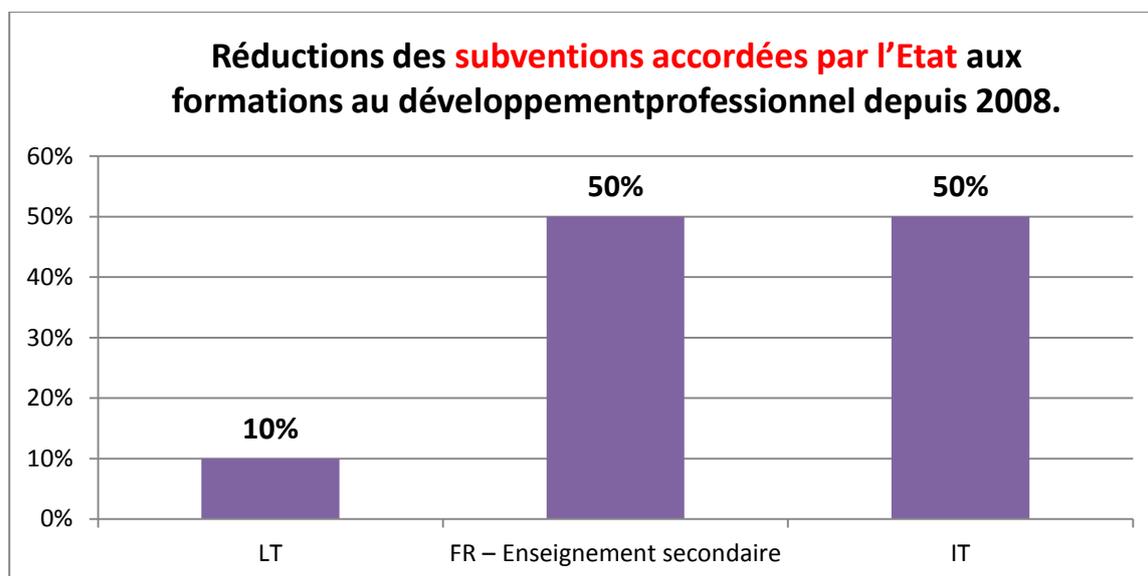
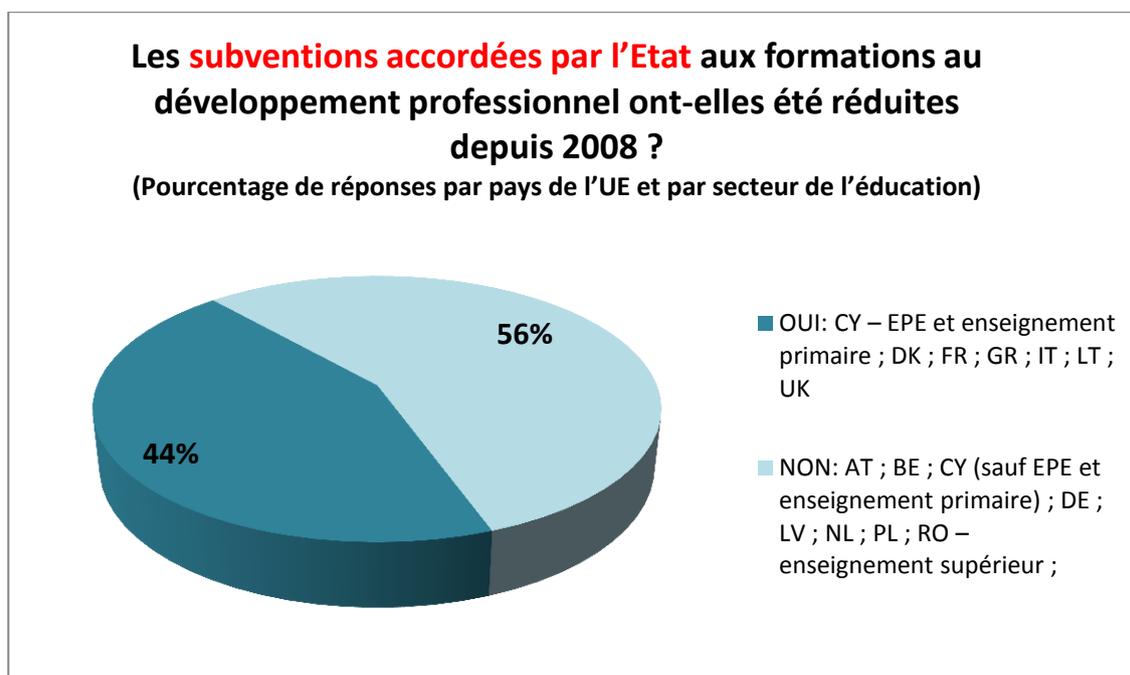
NL - enseignement secondaire inférieur							
NL - enseignement secondaire supérieur							
NL - EFP							
PL							
RO - enseignement supérieur							
SE							
UK							
SUM (pays de l'UE)	10	13	7	6	8	7	6
RU							
UA							Etablissement d'enseignement technique et formation professionnelle pour personnes diplômées

Dans votre pays, qui **finance** la formation au développement professionnel au profit des enseignant(e)s ?

Pays	L'Etat	L'enseignant(e) concerné(e)	Financement panaché : l'enseignant(e) prend en charge une partie des frais d'inscription	Autres	Commentaire
AT					
BE *		Dans certains cas	Dans certains cas	Institution (budget spécifique sur la base de prêts publics)	
CY					
DE					
DK				L'école/les municipalités.	
FR					
GR					
IT					
LT					Les enseignant(e)s doivent de plus en plus souvent payer eux(elles)-mêmes car l'Etat n'assure plus le financement.
LV				Municipalités	
NL				Principalement l'école ou un système de prêt.	
PL					
RO - enseignement supérieur					
SE					
UK					

SUM (pays de l'UE)	9	1	5	4	
RU					
UA					

Belgique : L'Etat ne paye qu'indirectement. Il finance les programmes de formation et consent des prêts aux écoles et aux organisations scolaires pour couvrir le développement professionnel du personnel.



Explications :

- *Lituanie* : le système éducatif est basé sur le principe du « panier de l'élève ». Les écoles peuvent utiliser une partie des fonds du « panier » pour financer des cours de développement professionnel. Les fonds réservés au « panier » ayant été réduits, les budgets réservés au développement professionnel des enseignant(e)s l'ont été également.

- *Lettonie* : le développement professionnel est financé par le Fonds structurel européen et n'a pas subi de coupe budgétaire.
- *Pays-Bas* : aucune coupe budgétaire. Au contraire, le pays a vu l'introduction d'un système de prêt-études réservé aux enseignant(e)s. Les enseignant(e)s reçoivent des compensations pour leurs frais d'inscription. Les écoles reçoivent des compensations pour les absences.
- *UK* : le budget scolaire est gelé.

En *Russie* et en *Ukraine*, les subsides de l'Etat consacrés à la formation au développement professionnel n'ont connu aucune coupe depuis 2008.

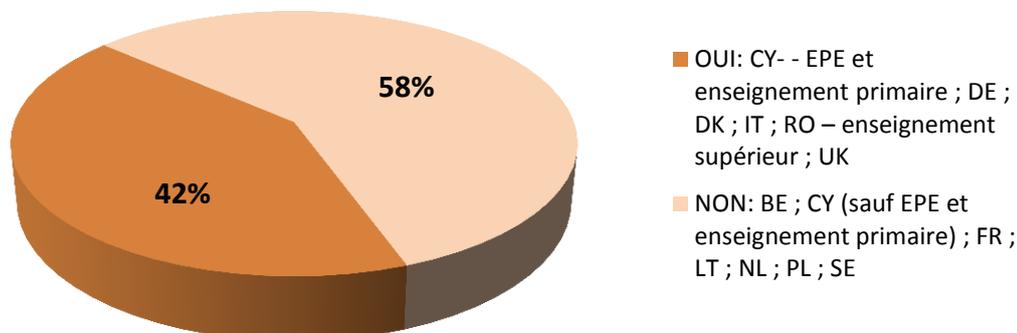
Prise en charge par les enseignant(e)s du coût des formations au développement professionnel

Prise en charge par les enseignant(e)s du coût des formations au développement professionnel depuis 2008 en

- Allemagne,
- Italie
- Lettonie

L'Etat envisage-t-il de réduire le budget alloué aux formations de développement professionnel au profit des enseignant(e)s ?

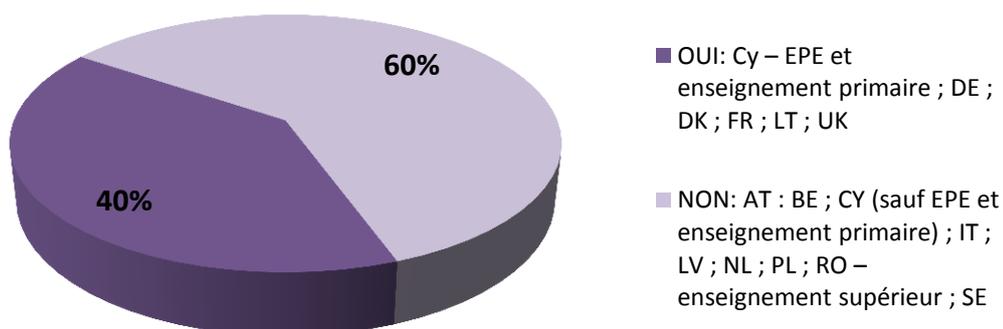
(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



En *Russie* et en *Ukraine*, l'Etat ne prévoit pas de réduire le budget consacré aux formations au développement professionnel des enseignant(e)s.

Depuis 2008, avez-vous constaté une diminution de l'offre de formations de développement professionnel proposée chaque année ?

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Exemples :

- *CY - EPE et enseignement primaire* : réductions dans certains cours.
- *France* : réduction de 20 %.
- *Lituanie* : réduction de 20 %.
- *Lettonie* : aucune réduction en raison du financement par le Fonds structurel européen.

En *Russie* et en *Ukraine*, aucune réduction.

Changement dans la nature de l'offre de formation en développement professionnel

Les syndicats d'enseignant(e)s ont constaté des changements dans la nature de l'offre de formation en développement professionnel dans les pays suivants :

1. *Allemagne* : travail en collaboration/recherches avec d'autres enseignant(e)s
2. *France* : travail en collaboration/recherches avec d'autres enseignant(e)s, formation centrée sur la mise en œuvre des réformes de l'enseignement primaire et secondaire, formation centrée quasi exclusivement sur les réformes institutionnelles.
3. *Suède* : veiller à ce que les enseignant(e)s disposent d'un diplôme et d'une formation dans les matières requises pour le niveau d'enseignement où ils exercent.

Privatisation des établissements de formation en développement professionnel

Les syndicats d'enseignant(e)s ont relevé que des établissements de formation en développement professionnel ont été privatisés depuis 2008 dans les pays suivants :

1. Pays-Bas : la privatisation se limite aux organisations de soutien aux écoles (par exemple : organisations de conseil sur le système d'apprentissage etc.).
2. Pologne

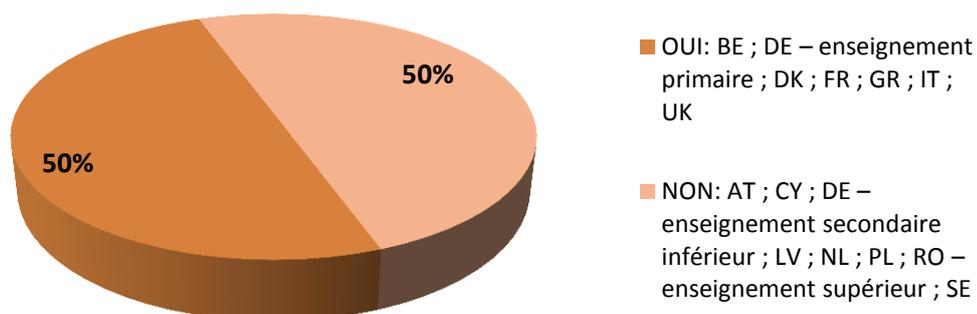
Partenariats public-privé dans lesquels sont engagés des établissements de formation en développement professionnel

Les syndicats d'enseignant(e)s ont constaté une augmentation, depuis 2008, de la tendance vers des partenariats public-privé dans lesquels sont engagés des établissements de formation en développement professionnel dans les pays suivants :

1. CY - enseignement secondaire : pour leur formation en développement professionnel, les enseignant(e)s du secondaire ont tendance à suivre des cours de master dans des institutions privées.
2. Allemagne
3. UK

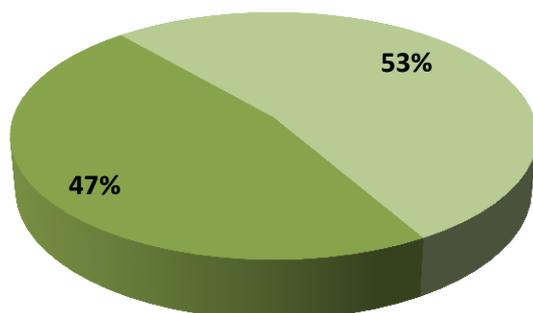
Avez-vous constaté depuis 2008 que l'accroissement de la charge de travail dans les écoles est devenu un obstacle à la participation à une formation de développement professionnel?

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



Avez-vous constaté depuis 2008 que l'école interdit aux enseignant(e)s de **participer à des formations qui se tiennent pendant les heures de travail?**

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



■ OUI: BE ; CY – EPE et enseignement primaire ; DE ; DK ; FR – enseignement secondaire ; GR ; LT ; UK

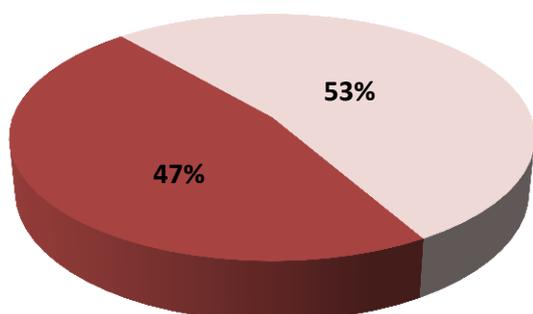
■ NON: AT ; CY (sauf EPE et enseignement primaire) ; FR – EPE et enseignement primaire ; IT ; LV ; NL ; PL ; RO – enseignement supérieur ; SE

Commentaire :

BE : Cette situation est fréquente en raison de la difficulté à trouver des enseignant(e)s auxiliaires.

Avez-vous constaté depuis 2008 que les formations de développement professionnel sont organisées uniquement **en dehors des heures de travail?**

(Pourcentage de réponses par pays de l'UE et par secteur de l'éducation)



■ OUI: CY (sauf enseignement secondaire) ; DE ; GR ; LT ; RO – enseignement supérieur ; UK

■ NON: AT ; CY – enseignement secondaire ; DK ; FR ; IT ; LV ; NL ; SE

Actions entreprises par les syndicats d'enseignant(e)s depuis 2008 dans le cadre du développement professionnel des enseignant(e)s.

(Pourcentage de syndicats d'enseignant(e)s répondants)

Publie des livres/brochures sur le développement professionnel des enseignant(e)s :	KTOS (CY-OA -EPE, enseignement primaire et enseignement supérieur) ; VBE (DE -EPE, enseignement primaire, enseignement secondaire et EFP) ; DLF (DK -enseignement primaire et enseignement secondaire) ; SNUipp-FSU (FR -EPE et enseignement primaire) ; AoB (NL -tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche) ; NSZZ SOLIDARNOSC (PL -tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche) ; NASUWT (UK - tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche)	41 %
Organise des formations/conférences sur le développement professionnel des enseignant(e)s :	KTOS (CY-OA -EPE, enseignement primaire et enseignement supérieur) ; VBE (DE -EPE, enseignement primaire, enseignement secondaire et EFP) ; DLF (DK -enseignement primaire et enseignement secondaire) ; SNUipp-FSU (FR -EPE et enseignement primaire) ; SKOiW NSZZ SOLIDARNOSC (PL -tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche) ; Alma Mater (RO - enseignement supérieur) ;NASUWT (UK - tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche)	44 %
Télécharge sur son site Web du matériel lié au développement professionnel des enseignant(e)s :	KTOS (CY-OA -EPE, enseignement primaire et enseignement supérieur) ; VBE (DE -EPE, enseignement primaire, enseignement secondaire et EFP) ; DLF (DK -enseignement primaire et enseignement secondaire) ; SNUipp-FSU (FR -EPE et enseignement primaire) ; OLME (Grèce - enseignement secondaire et EFO) ; UIL Scuola, Cisl Scuola, Flc Cgil (IT - tous les secteurs) ; SKOiW NSZZ SOLIDARNOSC (PL -tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche) ; NASUWT (UK - tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche)	48 %
Organise en ligne des formations en développement professionnel destinées aux enseignant(e)s :	Läraryförbundet (SE - tous les secteurs) ; NUT (UK - tous les secteurs sauf enseignement supérieur et recherche)	14 %